Monsieur le Marquis.

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois, copie du Décret Impérial par lequel S. M. L'Empereur établit qu'il n'y aura désormais qu'un seul Consulat Brésilien dans chacun des Etats où l'Empire du Brésil a des Agents consulaires, et que les seuls agents qui jouiront de cette prérogative sous le titre de Consuls Généraux seront ceux qui résideront dans les Capitales des dits Etats.

J'ai pris note de cette communication, et je me conformerai à l'invitation que vous me faites de m'adresser désormais à Monsieur le Consul Général

en France pour tout ce qui exigeront les affaires consulaires, ainsi que du reste je l'ai fait par le passé.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée,

Monsieur le Marquis

Votre très humble & très obéissant serviteur.

Le Vice consul du Brésil

A. Balguerie

Bordeaux 24. octobre 1829.

à Son Excellence
Le Marquis de Rezende
Ambassadeur du Brésil
à Paris.